

# LA FRANCE FACE À LA GUERRE CONTRE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN

## AUTOPSIE D'UNE PUISSANCE QUI S'OUBLIE

**Alexis CABELLO**

Directeur du Département Recherche, Analyse et Prospective  
ELNET France



**LIRE CE DOCUMENT EN LIGNE**

# SOMMAIRE

INTRODUCTION	<b>P.4</b>
1. NOMMER L'ENNEMI : LE DÉNI FRANÇAIS FACE À LA NATURE DU RÉGIME IRANIEN	<b>P.6</b>
2. LES FONDEMENTS QUE LA FRANCE A CHOISI D'IGNORER	<b>P.11</b>
3. L'ESQUIVE FRANÇAISE : CHRONIQUE D'UNE CAPITULATION STRATÉGIQUE	<b>P.18</b>
4. LA FAILLITE DE LA DIPLOMATIE FRANÇAISE	<b>P.28</b>
5. HORIZON 2027 : L'ABSENCE DE DÉBAT STRATÉGIQUE EN FRANCE	<b>P.38</b>
CONCLUSION : LE CHOIX DE LA PUISSANCE OU DU DÉCLASSEMENT	<b>P.44</b>

# INTRODUCTION

Le 28 février 2026, les États-Unis et Israël ont déclenché l'opération *Epic Fury / Roaring Lion* – une campagne destinée à démanteler le programme nucléaire et balistique de la République islamique d'Iran, à détruire l'appareil militaire et répressif du Corps des Gardiens de la Révolution Islamique (CGRI) et à mettre fin à un demi-siècle de guerre asymétrique conduite depuis Téhéran contre l'ordre libéral international.

Cette intervention militaire représente l'aboutissement logique, inévitable et structurel d'une crise multidimensionnelle en gestation depuis 1979, dont l'accélération vertigineuse depuis le 7 octobre 2023 a placé la communauté internationale au pied du mur. Il s'agissait de mettre fin à la maturation silencieuse d'une catastrophe stratégique et humanitaire. En faisant voler en éclats le concept illusoire de la « latence nucléaire » iranienne, Washington et Jérusalem ont assumé, au nom de la survie de l'ordre international et du droit de légitime défense, l'usage de la force brute face à un acteur étatique radicalisé dont l'expansionnisme asymétrique menaçait le Moyen-Orient, et bien au-delà.

Pendant de nombreuses années, les diplomaties occidentales et les institutions internationales ont navigué dans une zone de grisaille stratégique, espérant que les régimes de sanctions économiques, les tractations autour du JCPOA de 2015 et la dissuasion conventionnelle suffiraient à endiguer les ambitions hégémoniques de Téhéran. Face à un régime théocratique qui a fait de l'anéantissement d'Israël et de l'Occident une promesse eschatologique et de la terreur interne un mode de gouvernance, l'attentisme s'est mué en complaisance.

Comprendre les ressorts profonds et la légitimité d'un conflit contre la République islamique d'Iran exige de dépasser la simple lecture événementielle ou l'interprétation dogmatique du droit international, pour s'inscrire dans une perspective stratégique, juridique et morale globale. L'intervention s'articule autour de justifications plurielles qui, loin de violer l'esprit du droit international, s'efforcent d'en préserver l'essence face à la tyrannie.

Mais face à cette guerre, plus que de ne pas participer aux opérations militaires, la France a fait le choix de refuser à son allié américain les droits de survol de son espace aérien, de laisser ses navires commerciaux payer un « péage » au régime des mollahs pour traverser le détroit d'Ormuz, et de produire des déclarations présidentielles sur le « respect de la souveraineté des nations ». Sa classe politique, elle, demeure incapable d'articuler une pensée cohérente sur le moment le plus significatif de la région depuis la Guerre du Golfe de 1991.

Ce document est une tentative de comprendre pourquoi la France – nation fondatrice de la modernité juridique internationale, membre permanent du Conseil de sécurité, puissance nucléaire, pays directement menacé par le terrorisme d'État iranien depuis des décennies – n'a pas été en mesure de saisir les enjeux de cette guerre, d'y prendre une position stratégique cohérente, et d'en faire le sujet d'un débat national digne de ce nom. C'est, en somme, l'autopsie d'une puissance qui s'oublie.

# 1. NOMMER L'ENNEMI : LE DÉNI FRANÇAIS FACE À LA NATURE DU RÉGIME IRANIEN

Contrairement à un État classique inscrit dans le modèle westphalien – lequel recherche la sécurité par l'équilibre des puissances et le respect des frontières souveraines – la République islamique d'Iran s'appuie depuis sa création sur un logiciel idéologique expansionniste qui rejette fondamentalement l'ordre international libéral.

## A – UN DEMI-SIÈCLE DE GUERRE ASYMÉTRIQUE CONTRE LES DÉMOCRATIES

L'hostilité de l'Iran envers Israël et les démocraties occidentales n'a rien d'un simple litige diplomatique ou territorial, mais le fondement même de la survie idéologique du régime.

- **La doctrine fondatrice** : Dès 1979, l'Ayatollah Khomeiny instaure une vision existentielle manichéenne, désignant les États-Unis comme le « Grand Satan » et Israël comme le « Petit Satan ». C'est une déclaration de guerre idéologique, théologique et opérationnelle inscrite dans la Constitution iranienne elle-même.
- **Une temporalité fluide** : À l'inverse de la guerre conventionnelle Iran-Irak (1980-1988) avec son traité de paix clair, ce conflit est ininterrompu et insidieux. L'Iran brouille délibérément la frontière entre belligérance et trêve pour épuiser ses adversaires dans une incertitude stratégique permanente.

- **L'exportation de la révolution islamique** : Érigée en impératif constitutionnel, elle s'est traduite par des tentatives de renversement de régimes pro-occidentaux (Bahreïn 1981, Koweït 1985), la fomentation d'émeutes meurtrières (La Mecque 1987).
- **La guerre de l'ombre** : La République islamique d'Iran a parrainé de nombreux attentats contre des Occidentaux ou sur leur sol :
  - **Ambassade des États-Unis à Beyrouth (Avril 1983)** – 63 morts : Un attentat-suicide au camion piégé rase une partie de la chancellerie américaine au Liban.
  - **Attentats du Drakkar et des Marines à Beyrouth (Octobre 1983)** – 299 morts : Deux attaques simultanées au camion piégé frappent les contingents français (58 parachutistes tués) et américain (241 soldats tués).
  - **Ambassades de France et des États-Unis au Koweït (Décembre 1983)** – 6 morts : Une série d'attaques coordonnées menées par le groupe Al-Dawa, soutenu par Téhéran.
  - **Annexe de l'ambassade américaine à Beyrouth (Septembre 1984)** – 24 morts : Un véhicule piégé explose devant les nouveaux bureaux diplomatiques américains à Beyrouth-Est.
  - **Détournement du vol TWA 847 (Juin 1985)** – 1 mort : Des membres du Hezbollah détournent un avion de ligne ; un plongeur de l'US Navy est exécuté durant la prise d'otages.

- **Vague d'attentats à Paris (1985-1986)** – 13 morts : Une série d'attaques terroristes par le Hezbollah (dont celle de la rue de Rennes) visent à faire cesser le soutien français à l'Irak et à régler un contentieux financier nucléaire.
- **Attentat de l'ambassade d'Israël à Buenos Aires (Mars 1992)** : 29 morts : Visant Israël, cet attentat sur le sol argentin a également touché de nombreux civils occidentaux. La justice argentine a désigné le Hezbollah et l'Iran comme commanditaires.
- **Attentat du restaurant Mykonos à Berlin (Septembre 1992)** – 4 morts : Des agents des services iraniens exécutent des opposants kurdes ; la justice allemande confirmera l'implication du sommet de l'État iranien.
- **Attentat de l'AMIA à Buenos Aires (Juillet 1994)** – 85 morts : Un camion piégé détruit un centre communautaire juif, l'attaque la plus meurtrière en Argentine, attribuée au Hezbollah avec soutien logistique iranien.
- **Attentat des tours de Khobar en Arabie Saoudite (Juin 1996)** – 19 morts : Un camion piégé explose devant un complexe hébergeant des militaires de l'armée de l'air américaine.
- **Attentat de l'aéroport de Bourgas en Bulgarie (Juillet 2012)** – 6 morts : Un bus transportant des touristes israéliens est la cible d'une bombe.
- **Projet d'attentat de Villepinte (Juin 2018)** – 0 mort : Un attentat à la bombe visant un grand rassemblement de l'opposition iranienne en France est déjoué de justesse ; un diplomate iranien est condamné en Belgique.

L'opération militaire *Epic Fury/Roaring Lion* ne saurait être considérée comme le déclenchement d'une nouvelle guerre, mais comme une réponse frontale à une guerre d'usure asymétrique déclarée il y a 47 ans par l'Iran contre les démocraties et l'ordre international.

## B - « AXE DE LA RÉSISTANCE » : LA GUERRE PAR PROCURATION ÉRIGÉE EN SYSTÈME

Conscient de son infériorité technologique dans un affrontement conventionnel, l'Iran a théorisé et déployé la stratégie du « Cercle de Feu » à travers son « Axe de la Résistance » – une architecture de violence par procuration sans précédent dans l'histoire contemporaine.

- **Une militarisation tentaculaire** : L'Iran arme, finance, entraîne et commande un réseau d'acteurs non-étatiques comme le Hezbollah libanais, le Hamas à Gaza, les Houthis au Yémen, les Factions de mobilisation populaire en Irak (Hachd al-Chaabî), ou encore le Jihad islamique palestinien. Le financement annuel du Hezbollah dépasse 700 millions de dollars, celui du Hamas entre 70 et 100 millions.
- **Le paradoxe stratégique** : Ce déni d'accès permet à Téhéran de frapper Israël, de paralyser le trafic dans les détroits ou de détruire des infrastructures énergétiques saoudiennes, tout en s'abritant cyniquement derrière l'inviolabilité de sa propre souveraineté pour éviter les ripostes.
- **La rupture post-7 octobre 2023** : Face à la désintégration de ses proxys par Israël, l'Iran a été contraint de sortir de l'ombre. En 2025, le régime a abandonné son ambiguïté en lançant des attaques balistiques massives depuis son propre territoire.

En assumant la paternité de ces frappes directes, l'Iran a fourni la preuve matérielle qu'il est le donneur d'ordre exclusif de cette machinerie dont le but est la destruction d'Israël. Moralement et juridiquement, la guerre de ses mandataires est sa guerre.

## C - LE SEUIL CRITIQUE

L'intervention militaire américano-israélienne s'est imposée non seulement en raison de la nature belliqueuse de l'Iran des mollahs, mais surtout face à l'évolution exponentielle de ses capacités militaires. Il s'agissait d'empêcher une menace systémique de se transformer en un danger existentiel imminent et irréversible pour tous.

Pendant longtemps, la doctrine iranienne s'appuyait sur la promesse d'une dissuasion asymétrique et d'une défense en profondeur. Cet argument de la dissuasion passive s'est totalement effondré en 2025 quand l'Iran a lancé des frappes balistiques massives sur les villes israéliennes (près de 200 par jour au début de la « Guerre des Douze Jours »).

L'Iran est devenu le premier État à utiliser massivement des missiles balistiques, prouvant son intention d'annihilation et sa capacité à saturer l'architecture de défense antiaérienne multicouches. L'intensité inouïe des frappes de juin 2025 a prouvé au monde que l'infrastructure industrielle militaire iranienne est conçue pour l'offensive à grande échelle. L'Iran cesse d'être un danger théorique pour devenir un agresseur actif, assumant la terreur venue du ciel.

## 2. LES FONDEMENTS QUE LA FRANCE A CHOISI D'IGNORER

Le déclenchement des opérations américano-israéliennes traduit l'épuisement des voies diplomatiques face à l'intransigeance du régime iranien. Après un ultimatum de dix jours émis par le Président américain Donald Trump, sommant l'Iran de démanteler ses programmes nucléaires et balistiques, et de cesser le massacre de ses citoyens, les forces démocratiques sont passées à l'offensive.

Face à cet embrasement, la France a fait le choix d'une désertion stratégique, refusant de participer activement aux opérations, ou même de fournir une quelconque assistance à ses alliés américains et israéliens. Paris justifie cela par une « posture défensive ». Mais cette pusillanimité a provoqué la colère de Washington. Le président Donald Trump et son administration s'interrogent ouvertement sur la pertinence des garanties de sécurité de l'OTAN pour des alliés jugés « non coopératifs » dans un moment critique. La diplomatie israélienne, elle, acte publiquement que la France ne se comporte plus en « puissance amicale ».

### A - LE DROIT : L'ARTICLE 51 ET LA LÉGITIME DÉFENSE AU XXIE SIÈCLE

La France a invoqué le droit international pour désapprouver l'opération. L'architecture juridique internationale repose sur l'Article 2, paragraphe 4 de la Charte de l'ONU, qui interdit le recours à la force, sauf en cas d'autorisation du Conseil de sécurité (Chapitre VII) ou de légitime défense face à une agression armée (Article 51).

- **La vision dogmatique et restrictive** : Les détracteurs de l'intervention estiment que sans agression physique en cours (missile en vol, franchissement de frontière), la légitime défense ne tient pas. Selon eux, la « guerre préventive » est juridiquement nulle faute de menace imminente au sens traditionnel.
- **L'adaptation à l'ère balistique et nucléaire** : Exiger d'un État qu'il attende une frappe nucléaire ou hypersonique pour riposter est dénué de sens. Depuis 2001, les États-Unis soutiennent une interprétation évolutive du droit coutumier, plaidant pour une légitime défense anticipée (preemptive) face à une menace existentielle imminente.
- **La redéfinition de l'imminence** : Dans ce contexte, l'imminence ne se comptait pas en heures avant un tir de missiles, mais en franchissement d'un cap technologique de non-retour. Les services de renseignement israélo-américains et l'imagerie satellite ont démontré que le régime cherchait à enfouir ses 400 kg d'uranium enrichi pour les sanctuariser contre les bombes de pénétration occidentales. La fenêtre d'opportunité se refermait, et sans intervention, l'Iran aurait bénéficié d'une impunité nucléaire absolue.
- **La légitime défense immédiate** : L'administration américaine, via son secrétaire d'État Marco Rubio, a apporté une justification supplémentaire : des renseignements fiables indiquaient que les intérêts et le personnel américains dans la région allaient être ciblés par les proxys iraniens. L'intervention visait donc aussi à protéger des vies américaines de manière classique et immédiate.

Cette intervention militaire a également relancé le débat fondamental entre la légalité stricte (la lettre de la loi) et la légitimité morale (l'esprit de la justice).

- **L'absurdité du droit dogmatique** : Une lecture trop restrictive de la Charte de l'ONU force les démocraties au suicide géopolitique tout en offrant un bouclier juridique aux tyrannies et aux commanditaires du terrorisme.
- **Un système en situation d'échec** : Un droit international incapable d'entraver le terrorisme d'État, la prolifération nucléaire et les menaces génocidaires (ouvertement proférées par l'Iran contre Israël et le peuple juif) devient fondamentalement inopérant.
- **Le palliatif à la paralysie institutionnelle** : Il est politiquement impératif et moralement justifié d'arrêter par la force un État prédateur qui opprime son peuple, finance le terrorisme et qui cherche à se doter d'armes apocalyptiques. Face à un Conseil de Sécurité de l'ONU paralysé par le veto cynique de puissances complaisantes (Russie, Chine), l'intervention israélo-américaine fait office de remède extrajudiciaire d'urgence.

Lorsque le droit protège le bourreau, l'action militaire unilatérale ou coalisée devient le seul moyen de sauver des vies. C'est d'ailleurs ce qu'ont souligné des pays de tradition pourtant très légaliste, comme le Canada et l'Australie, en saluant la justesse morale de cette opération face à la défaillance de l'ONU.

## **B – LA STRATÉGIE : NEUTRALISER LA SANCTUARISATION DE LA TERREUR**

Le programme nucléaire iranien, prétendument civil, visait en réalité à couvrir une stratégie offensive asymétrique.

L'obtention de la bombe aurait déclenché le « paradoxe de stabilité-instabilité ».

- **Le concept** : Si deux adversaires possèdent l'arme nucléaire, la guerre totale devient improbable (stabilité macro-stratégique), mais les conflits de basse intensité et les guerres par procuration explosent (instabilité micro-stratégique).
- **Le parapluie d'immunité** : Avec la bombe, l'Iran aurait sanctuarisé son territoire, mais aussi celui de ses proxys (Hezbollah, Houthis, milices irakiennes).
- **Paralyse des adversaires** : Israël, les États-Unis et les nations sunnites de la région auraient été incapables de riposter sur le sol iranien face aux agressions terroristes, par peur d'un holocauste nucléaire.

C'est cette logique qui a motivé l'intervention du 28 février 2026. Humilié par ses pertes depuis le 7 octobre 2023, l'Iran accélérerait l'enfouissement de son uranium enrichi. Une République islamique nucléarisée n'aurait été que plus dangereuse et nuisible, parce que plus impunie. Ne pas agir maintenant aurait rendu toute initiative future impossible.

## C - LA SÉCURITÉ : PRÉVENIR UNE PROLIFÉRATION NUCLÉAIRE RÉGIONALE

Laisser l'Iran se nucléariser provoquerait l'effondrement total du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) au Moyen-Orient, forçant les autres puissances régionales à réagir pour leur survie.

- **La réaction de l'Arabie saoudite** : Le prince héritier Mohammed ben Salmane avait prévenu qu'en cas de bombe iranienne, Riyad suivrait immédiatement. Des accords de défense post-novembre 2025 avec le Pakistan suggéraient déjà la préparation d'un parapluie nucléaire pakistanais pour Riyad, voire un transfert direct d'ogives.
- **La réaction de la Turquie** : Le ministre des Affaires étrangères turc Hakan Fidan a répété le 9 février 2026 que la Turquie se mettrait à développer des armes nucléaires si l'Iran en obtenait.
- **Le risque d'une poly-nucléarisation** : Avec Israël (non déclaré), l'Iran, l'Arabie saoudite, la Turquie et potentiellement l'Égypte et les EAU, le Moyen-Orient, déjà très instable et englué dans des différends territoriaux endémiques, des haines sectaires pluriséculaires et des oppositions idéologiques profondes, deviendrait une poudrière nucléaire.
- **Le facteur temps** : Contrairement à la Guerre froide où les missiles mettaient des dizaines de minutes à arriver, la proximité géographique au Moyen-Orient réduit ce délai à quelques minutes, créant une paranoïa structurelle propice aux frappes préventives.

En ce sens, des opérations militaires visant à empêcher la République islamique d'Iran d'obtenir la bombe nucléaire permettent aussi de prévenir une catastrophe inévitable pour le Moyen-Orient et le monde.

## D – LA MORALE, L'ÉTHIQUE ET L'HUMANITAIRE : LA RESPONSABILITÉ DE PROTÉGER (R2P)

Les milliards engloutis dans la stratégie de « l'axe de la Résistance » et le programme nucléaire ont précipité la ruine de l'économie iranienne (effondrement historique du rial, hyperinflation). Le 28 décembre 2025, de simples manifestations contre la paupérisation se sont transformées en un soulèvement national exigeant l'abolition de la République islamique.

Face à cette menace existentielle, le régime a déployé une violence d'État systématique et généralisée, franchissant le seuil juridique des crimes contre l'humanité :

- **Massacres et détentions de masse** : Le déploiement du Corps des Gardiens de la Révolution islamique et des milices Bassidji a fait des dizaines de milliers de morts parmi les civils. Les détentions arbitraires se comptent en dizaines de milliers, accompagnées de rapports documentant un recours systématique à la torture.
- **La justice comme arme de terreur** : En 2025, l'appareil judiciaire a procédé à plus de 1 500 exécutions (un record décennal). Sous couvert de délits mineurs, d'accusations de « corruption sur terre » ou « d'inimitié à l'égard de Dieu », la peine capitale est utilisée pour décapiter toute opposition au régime.
- **Huis clos numérique et surveillance** : Dès le 8 janvier 2026, un black-out total d'Internet a été imposé. Ce rideau de fer numérique a permis de masquer l'ampleur des exactions tout en facilitant la traque des dissidents via les outils de surveillance d'État.

- **Persécution ciblée (minorités et apartheid de genre) :** Une brutalité extrême a frappé les provinces périphériques abritant des minorités ethniques et religieuses (Kurdes, Baloutches), historiquement marginalisées, tandis que la répression contre les femmes a atteint un niveau de violence inouï.

Adoptée au Sommet mondial de l'ONU en 2005 (paragraphe 138-139), la Responsabilité de protéger (R2P) consacre un changement de paradigme : la souveraineté n'est plus un permis d'impunité, mais l'obligation de protéger sa population contre quatre crimes majeurs (génocide, crimes de guerre, nettoyage ethnique, crimes contre l'humanité).

Cette architecture repose sur trois piliers :

- **Le Pilier Un :** L'État a la responsabilité première de protéger sa population.
- **Le Pilier Deux :** La communauté internationale doit aider les États à renforcer leurs capacités de protection.
- **Le Pilier Trois :** Si un État échoue ou devient le bourreau de son peuple, la communauté internationale doit intervenir de manière décisive, y compris par la force.

En janvier 2026, l'Iran a inversé le Pilier Un en massacrant son peuple (qualifiant les manifestants de « terroristes » ou « d'ennemis de Dieu », passibles de mort). Le Pilier Trois s'est donc activé. Dès janvier, le Royaume-Uni, le Canada, la France et l'UE ont exigé que l'Iran respecte la R2P.

Bien que la R2P nécessite théoriquement un mandat du Conseil de sécurité (Chapitre VII), ce dernier étant paralysé, la légitimité morale de l'intervention de février 2026 s'inscrit dans la lignée du Kosovo (1999), où les démocraties ont dû outrepasser le veto des dictatures pour sauver des vies.

En détruisant les casernes et les infrastructures des Gardiens de la Révolution – architecte de la terreur externe et de la répression interne –, l'opération militaire a déjà permis d'entraver la capacité logistique du régime à poursuivre ce massacre. L'ingérence cesse d'être une violation de souveraineté et devient un devoir sacré lorsqu'un État utilise ses frontières comme un abattoir.

### 3. L'ESQUIVE FRANÇAISE : CHRONIQUE D'UNE CAPITULATION STRATÉGIQUE

Les crises sont des révélateurs. Elles dissolvent les postures, traversent les discours, et exposent ce qu'une politique étrangère est réellement – par opposition à ce qu'elle prétend être. Avec le conflit contre la République islamique d'Iran, quatre séquences distinctes ont mis à nu la nature profonde de la diplomatie française : son rapport à ses alliés, son rapport à la force, et son rapport à ses propres intérêts.

Ces quatre séquences forment ensemble ce que l'on peut appeler une capitulation en quatre actes. Le mot est fort, et il est choisi délibérément, car une capitulation ne suppose pas nécessairement une défaite militaire. Elle désigne le moment où un acteur renonce à défendre ce qu'il prétend défendre, sous la pression de ce qu'il redoute davantage.

La France n'a dans cette guerre pas perdu de bataille militaire, mais elle a tout fait pour éviter d'en livrer une, et elle a payé le prix de ce renoncement de quatre façons différentes, dans quatre registres différents : stratégique, moral, économique et politique.

Ce qui rend cette capitulation instructive est qu'elle n'est pas le fait d'un moment de panique ou d'une décision improvisée. Elle est le produit de la cohérence d'une culture diplomatique, d'une doctrine implicite, d'une série de calculs qui se tiennent entre eux et qui conduisent, par leur logique propre, à une position difficilement défendable.

## A – LE REFUS DE SURVOL : LA DÉFAILLANCE STRATÉGIQUE ASSUMÉE

Dès les premières heures des opérations américano-israéliennes, la France a signifié un refus catégorique d'accorder les droits de survol de son espace aérien aux flottes logistiques et aux escadrons américains acheminant du matériel, des munitions et du personnel vers le Moyen-Orient.

Ce refus s'est accompagné d'une formulation précautionneuse. La France acceptait l'usage de ses bases à des fins « défensives strictes » (protection de ressortissants, interception de projectiles) mais excluait explicitement toute participation à des « opérations de nature offensive ».

Cette distinction entre défensif et offensif a une apparence de cohérence juridique. Les accords de stationnement et de transit conclus dans le cadre de l'OTAN ne contraignent pas automatiquement les membres à participer à toutes les opérations militaires de leurs alliés. La France pouvait donc légalement refuser. Mais la légalité d'une décision ne détermine pas sa pertinence stratégique. Plusieurs observations s'imposent :

- **La distinction défensif/offensif est artificielle dans ce contexte** : Une opération visant à détruire les infrastructures nucléaires et balistiques d'un régime qui avait lancé en juin 2025 200 missiles par jour contre une nation alliée et souveraine est défensive dans sa finalité. Elle empêche la récurrence et l'aggravation d'une agression caractérisée.
- **Elle est sélective de façon révélatrice** : La France n'a pas appliqué le même raisonnement à son soutien à l'Ukraine dont l'existence est comme Israël menacée, où des armes et du matériel français contribuent directement à des opérations contre des forces russes, voir contre le territoire russe.
- **Elle ignore la réalité de l'interdépendance militaire** : Les opérations militaires modernes de haute intensité reposent sur une chaîne logistique complexe où la distinction entre soutien « défensif » et participation « offensive » est largement artificielle. En refusant le survol, la France a créé une friction opérationnelle réelle pour ses alliés, avec des conséquences mesurables sur le tempo des opérations.

## B - L'ALIBI PRÉSIDENTIEL : LE SOPHISME DE LA SOUVERAINETÉ

Les interventions du Président de la République, Emmanuel Macron, au cours de cette crise méritent d'être examinées non seulement pour ce qu'elles disent, mais pour ce qu'elles révèlent de la doctrine qui les sous-tend.

Les déclarations présidentielles ont articulé trois thèmes principaux :

- **La non-participation directe** : La France ne participe « à aucun bombardement » - formulation qui, au-delà du fait factuel, cherchait à se démarquer moralement de l'opération.
- **La légitimité du droit international** : L'opération devait « respecter la souveraineté des nations » et les cadres juridiques existants – implicitement critiqués comme insuffisamment respectés par la coalition.
- **La posture d'équilibre** : La France se présentait comme une puissance cherchant à préserver les voies diplomatiques et à éviter l'escalade régionale.

L'invocation de la « souveraineté des nations » comme argument central contre les opérations militaires contre l'Iran constitue sans doute l'élément le plus intellectuellement problématique de la posture élyséenne. Cet argument suggère que respecter la souveraineté iranienne signifie ne pas autoriser des opérations militaires contre son territoire sans mandat onusien explicite, quelle que soit la conduite du régime.

Cet argument est un sophisme en trois temps :

1. **L'Iran ne respecte la souveraineté de personne** : L'Irak est traversé par des milices commandées depuis Téhéran. La Syrie a été utilisée comme corridor logistique pour les proxys iraniens. Le Liban est gouverné par un État dans l'État : le Hezbollah, financé, armé et dirigé par l'Iran. Le Yémen est en guerre depuis des années avec des Houthis équipés par l'Iran. Invoquer la souveraineté iranienne pour protéger un régime qui fait de la violation de la souveraineté des autres la pierre angulaire de sa stratégie régionale a peu de sens.

2. **L'Iran ne respecte pas la souveraineté de sa propre population** : La souveraineté, dans sa conception moderne issue du droit international post-1945, n'est pas un blanc-seing accordé aux gouvernants pour faire ce qu'ils veulent de leur population. Elle est conditionnelle à l'exercice d'une responsabilité de protection. Un régime qui massacre sa jeunesse par dizaines de milliers, qui exécute plus de 1 500 personnes en un an, qui impose un black-out numérique total pour masquer ses crimes, a forfait à la souveraineté que la France prétendait défendre en son nom.
  
3. **La logique présidentielle s'applique-t-elle universellement ?** : La France est elle aussi intervenue en Libye (2011), au Mali (2013), en Centrafrique (2014), au Sahel sous diverses formes – toutes des opérations militaires conduites soit sans mandat onusien solide, soit dans des contextes juridiques contestables. Si le principe de la souveraineté était réellement le fondement de la doctrine française, ces engagements seraient eux aussi condamnables. Ils ne l'ont pas été. Ce que cette sélectivité révèle, c'est que la « souveraineté » n'est pas un principe, mais bien un argument de circonstance – comme elle l'est chez tous les États puissants de ce monde.

Derrière la rhétorique de la souveraineté se dessine une ambition stratégique d'une France se positionnant comme « puissance d'équilibre » entre l'Occident libéral et le « Sud global » – une tierce voie entre les blocs, un médiateur dont la valeur ajoutée tiendrait précisément à son refus de s'aligner.

Cette ambition a une histoire et une logique. Elle remonte au gaullisme, à la politique arabe de la France, à la vision d'une diplomatie française jouant sur son indépendance comme actif stratégique.

Dans certains contextes, cette posture a effectivement une valeur. Il peut être utile d'avoir un interlocuteur crédible auprès d'acteurs que les États-Unis ne peuvent pas approcher directement.

Mais cette logique atteint ses limites dans au moins deux circonstances : lorsque l'acteur avec lequel on prétend dialoguer est un régime totalitaire dont la nature interdit toute médiation sincère ; et lorsque se positionner comme médiateur revient concrètement à freiner l'action de ses propres alliés dans une crise existentielle. Dans ces deux circonstances, la « tierce voie » tient davantage de l'esquive que de la politique. Et une esquive que ses propres promoteurs ne peuvent pas défendre sans révéler ses contradictions.

## C – PAYER POUR NAVIGUER : LA SOUMISSION ÉCONOMIQUE À TÉHÉRAN

Le 2 avril 2026, un incident en apparence technique concentre à lui seul tout ce que les deux actes précédents avaient suggéré sur la nature profonde de la posture française.

Le CMA CGM Kribi – porte-conteneurs de 5 466 EVP battant pavillon maltais, propriété du groupe français CMA CGM – quitte le golfe arabo-persique après plusieurs semaines d'immobilisation liée à la fermeture de fait du détroit d'Ormuz. Il emprunte pour ce faire un corridor de navigation inhabituel, directement validé par le Corps des Gardiens de la Révolution islamique : un détour contournant l'île iranienne de Larak, en plein cœur des eaux territoriales de la République islamique – les eaux contrôlées par le régime que les bombes de ses alliés s'efforçaient simultanément de neutraliser.

A la sortie du détroit, le navire active son transpondeur AIS. Il n'affiche pas sa destination finale (Pointe-Noire, au Congo), mais le message : « owner France ». Ce signal, visible de tous les opérateurs maritimes du monde, était le sésame négocié avec les Gardiens de la Révolution, la marque de fabrique permettant d'identifier le navire comme bénéficiaire d'un arrangement particulier avec le régime.

Téhéran, dont les capacités militaires avaient été sévèrement dégradées par les frappes américano-israéliennes, avait mis en place un système d'extorsion commerciale désigné sous le nom de « Tehran Toll Booth » – le péage de Téhéran. Pour franchir le détroit d'Ormuz, les navires doivent verser entre 1 et 2 millions de dollars via des sociétés écrans opaques. En échange de ce paiement, les Gardiens de la Révolution garantissent un passage sécurisé dans un corridor dédié, utilisant une signalétique spécifique pour identifier les transporteurs ayant payé la taxe. Ce racket place les armateurs face à un dilemme : céder au chantage ou contourner l'Afrique par le Cap de Bonne-Espérance. Si des géants comme Maersk ou MSC ont déjà choisi la seconde option pour éviter le détroit, ce détour impose des délais massifs et des surcoûts colossaux, avec des surcharges grimant jusqu'à 4 000 dollars par conteneur.

Cet incident est un révélateur sur trois plans :

- **Économique** : Il révèle la vulnérabilité structurelle de la France à la pression des intérêts commerciaux dans la conduite de sa diplomatie. CMA CGM est le troisième armateur mondial et l'un des fleurons industriels nationaux. La pression exercée par ce groupe – et par les assureurs, les chargeurs, les entreprises dépendant des flux commerciaux via Ormuz – sur la décision politique française est réelle, même si elle n'est pas formalisée.

La posture de neutralité française dans le conflit, plus qu'idéologique, est partiellement dictée par le besoin de maintenir des canaux permettant à ses acteurs économiques de continuer à opérer dans la région.

- **Moral** : Il révèle l'insoutenable contradiction de la position française. D'un côté, Paris refuse ses droits de survol à ses alliés au nom de grands principes pacifistes. De l'autre, ses intérêts commerciaux majeurs paient un péage directement au régime ciblé par les bombes de ces alliés – finançant ainsi, concrètement, l'appareil d'État d'une théocratie terroriste.
- **Stratégique** : Il révèle que la neutralité française n'était pas vraiment de la neutralité. Elle était une forme de soumission déguisée. Une puissance réellement neutre n'aurait ni aidé la coalition ni payé le régime. Une puissance vraiment indépendante aurait soit refusé catégoriquement l'extorsion et accepté le coût économique de ce refus, soit engagé son propre dispositif naval pour sécuriser le transit de ses navires. La France n'a fait ni l'un ni l'autre, elle a payé le péage, et le monde l'a vu.

Cette séquence cristallise une lâcheté géopolitique indigne de la France. D'un côté, elle refuse de prêter assistance à l'aviation de la coalition au nom de grands principes pacifistes ; de l'autre, ses intérêts commerciaux majeurs la conduisent à payer le prix du sang, en injectant des devises étrangères dans l'appareil d'État d'un régime théocratique qui ambitionne de paralyser le commerce mondial. En voulant préserver la paix et le statu quo à tout prix, la France subventionne son propre ennemi.

## D – L'ABANDON DU LIBAN : LA COMPLAISANCE FRANÇAISE AVEC LE HEZBOLLAH

Face aux opérations israélo-américaines qui ciblent la République islamique d'Iran, le Hezbollah a le choix de rejoindre la guerre aux côtés de son maître de Téhéran, quitte à entraîner avec lui tout le Liban. En s'accrochant à cette stratégie suicidaire, l'organisation terroriste confirme qu'elle a toujours été la métastase la plus aboutie du régime des mollahs au Levant. Le mouvement n'a jamais été une force de résistance nationale, mais une pièce maîtresse de l'architecture expansionniste iranienne. Fort d'un arsenal tentaculaire de plus de 150 000 missiles, le Hezbollah a confisqué le pays du Cèdre pour y constituer un véritable État dans l'État, et prend aujourd'hui en otage l'ensemble d'une société pour servir ses obsessions génocidaires contre Israël.

Il y a dans cette tragédie un paradoxe historique et une amnésie que la diplomatie française feint d'ignorer. À l'origine, il n'existe aucun contentieux structurel entre l'État juif et l'État libanais. Les liens entre Hébreux et Phéniciens remontent à l'Antiquité, et après la renaissance d'Israël en 1948, leur frontière commune fut longtemps la plus paisible de la région. C'est l'installation de l'Organisation de Libération de la Palestine de Yasser Arafat dans les années 1970, qui a fait du Liban sa base arrière terroriste, puis la création du Hezbollah par les Gardiens de la Révolution à partir de 1982, qui ont méthodiquement détruit cette réalité.

La France, qui entretient avec le Liban des liens pluriséculaires – des croisades au mandat de 1920, en passant par la politique de protection des chrétiens d'Orient –, se trouve face à ce dossier dans la position la plus contradictoire qui soit.

D'un côté, elle affiche une sollicitude rhétorique permanente pour la souveraineté et la stabilité libanaises. De l'autre, son réflexe systématique d'appel à la « désescalade », couplé à l'impuissance consentie de la FINUL (Force intérimaire des Nations unies au Liban) qu'elle contribue pourtant à commander, a produit exactement l'inverse du résultat proclamé.

En ménageant le Hezbollah au nom de l'équilibre régional et n'aidant pas Beyrouth à désarmer la milice – comme l'exigeait pourtant la résolution 1701 du Conseil de sécurité en 2006 –, Paris a contribué à perpétuer la paralysie d'un État libanais incapable de s'affranchir de l'organisation parasitaire.

La preuve en est qu'en mars 2026 plusieurs soldats israéliens ont été tués dans des combats au Sud-Liban contre le Hezbollah, zone que l'armée libanaise prétendait pourtant avoir démilitarisée en janvier – démontrant que le Hezbollah n'a jamais respecté le cessez-le-feu de 2024, pas plus qu'il n'a respecté la résolution 1701. L'appel incantatoire à la désescalade n'a jamais produit qu'une impuissance généralisée, dont le seul bénéficiaire a toujours été le Hezbollah – et donc la République islamique d'Iran. L'absurdité de cette complaisance a atteint son paroxysme lorsque, le 2 mars 2026, le Hezbollah a attaqué Chypre, État membre de l'Union européenne, avant de tendre une embuscade, le 18 avril, à des soldats de la FINUL, tuant un Français et en blessant trois autres.

Dans ce moment où le parrain iranien est affaibli, la France dispose d'une fenêtre de tir historique pour assumer enfin les obligations morales que lui dicte cette fameuse « relation particulière » avec le Liban qu'elle ne cesse de mettre en avant. Si Paris tient réellement à la souveraineté et à la sécurité du peuple libanais, l'État français ne peut plus se contenter de condamner les exactions du Hezbollah tout en s'opposant activement aux opérations visant à le démanteler, et ce, malgré la volonté populaire et étatique de se débarrasser de l'organisation chiite.

Par son attitude diplomatique erratique au Liban et sa complaisance incompréhensible à l'égard du Hezbollah ces quarante dernières années, la France est désormais mise à l'écart par les principaux acteurs des négociations israélo-libanaises d'avril 2026. L'ambassadeur israélien aux États-Unis a d'ailleurs déclaré : « *Nous aimerions tenir les Français aussi loin que possible de pratiquement tout, mais surtout lorsqu'il s'agit de négociations de paix* ».

## 4. LA FAILLITE DE LA DIPLOMATIE FRANÇAISE

On ne juge pas une politique étrangère à ses intentions, mais à ses effets. Une diplomatie peut être sincèrement pacifiste, moralement convaincue de sa justesse, et produire néanmoins des conséquences catastrophiques – non pas malgré ses bonnes intentions, mais précisément à cause d'elles, lorsqu'elles l'aveuglent sur la nature réelle de la menace à laquelle elle est confrontée.

C'est ce que Bossuet formulait avec une lucidité qui traverse les siècles : « *Dieu se rit des hommes qui déplorent les effets dont ils chérissent les causes* ». Cette maxime est aujourd'hui la description clinique du mécanisme par lequel une classe dirigeante, tout en s'érigeant en garante de l'ordre international et de ses valeurs, entretient activement les conditions de sa propre ruine. C'est exactement ce dont la France se rend coupable à l'égard de la République islamique d'Iran.

## A - LE SYNDROME DE MUNICH

Le 30 septembre 1938, Neville Chamberlain et Édouard Daladier signent avec Adolf Hitler et Benito Mussolini les accords de Munich. Ils cèdent les Sudètes – territoire de souveraineté tchécoslovaque – à l'Allemagne nazie, sans consulter Prague, au nom de la paix. La suite est connue. Six mois plus tard, Hitler envahit l'ensemble de la Tchécoslovaquie. Douze mois plus tard, la Seconde Guerre mondiale éclate. La paix achetée à Munich n'était pas de la paix. C'était un crédit consenti à une puissance qui n'avait aucune intention de le rembourser. Pire, ce crédit avait convaincu Hitler que les démocraties manquaient de résolution, et que sa fenêtre d'opportunité était ouverte.

L'analogie avec l'attitude française face à la République islamique est pertinente pour illustrer le mécanisme de complaisance envers un régime idéologiquement incompatible avec l'ordre libéral, conduite au nom de la paix, et qui produit exactement l'inverse de la paix.

Ce mécanisme comporte quatre composantes invariantes, que l'on retrouve aussi bien à Munich en 1938 qu'à Paris en 2026 :

- **La mauvaise lecture de la nature de l'adversaire :**  
À Munich, les démocraties ont traité Hitler comme un acteur rationnel poursuivant des objectifs limités et négociables (territoire, prestige, révision du Traité de Versailles). Elles ont refusé de prendre au sérieux le contenu de Mein Kampf et la logique expansionniste du nazisme.

De même, la France et l'Europe ont constamment traité l'Iran comme un État aux griefs diplomatiques réductibles par la négociation (sanctions levées, accords commerciaux, intégration dans les institutions internationales), en refusant de prendre au sérieux le fait que l'idéologie du régime, inscrite dans sa Constitution, ne laisse aucune place à une coexistence stable avec les démocraties.

- **La confusion entre désescalade et résolution :** Chamberlain croyait avoir réglé le problème des Sudètes. Il n'avait fait que différer le problème en fournissant à Hitler des ressources supplémentaires et la conviction que les démocraties plieraient. Chaque concession française à l'Iran (exemptions aux sanctions, relance du JCPOA, maintien des relations commerciales) a obéi à la même logique : une ressource supplémentaire mise à disposition d'un régime pour poursuivre son programme.
- **Le sacrifice des tiers :** À Munich, c'était la Tchécoslovaquie. En 2026, ce sont les populations iraniennes, les communautés libanaises victimes du Hezbollah, la paix et la sécurité régionale, les Israéliens face au spectre de l'extermination – tous sacrifiés sur l'autel d'un confort diplomatique qui ne concerne qu'une fraction de l'équation. La complaisance envers les totalitarismes n'est jamais gratuite, il y a toujours quelqu'un qui paie le prix de la paix achetée, et ce n'est généralement pas celui qui l'achète.

- **L'instrumentalisation du droit pour justifier l'inaction :** Chamberlain invoquait le principe d'autodétermination des peuples pour justifier la cession des Sudètes, retournant les valeurs libérales contre elles-mêmes. La France invoque l'Article 2.4 de la Charte de l'ONU et le respect de la souveraineté, retournant le droit international contre les démocraties qui cherchent à se défendre. Dans les deux cas, le droit est utilisé non comme une boussole morale, mais comme un alibi politique.

## B – LA NATURE COMPLAISANTE DES DÉMOCRATIES

La complaisance de la France envers les régimes autoritaires est moins une anomalie qu'une tentation inscrite dans le fonctionnement même des démocraties. Plusieurs mécanismes convergent :

- **Le biais du présent :** Les cycles électoraux courts récompensent celui qui maintient la paix aujourd'hui, avant que les effets de ses petites capitulations ne se fassent sentir. Celui qui prend la décision difficile d'affronter un régime totalitaire en supporte immédiatement le prix politique – humain, économique, diplomatique – avant d'en voir les bénéfices, qui seront diffus et différés. L'économie politique de la lâcheté est plus favorable à court terme que celle du courage.
- **La dissymétrie de la perception du risque :** La guerre est certaine dans ses horreurs immédiates et incertaine dans ses résultats. La compromission offre une certitude immédiate de tranquillité, même illusoire. C'est le biais de l'aversion à la perte. Une perte certaine à court terme est ressentie comme plus intolérable qu'une perte probable à moyen terme, même objectivement beaucoup plus grave.

- **La médiation des intérêts économiques** : Les acteurs économiques entretenant des liens avec des régimes hostiles disposent de leviers d'influence sur la décision politique. La diplomatie française vis-à-vis de l'Iran n'a jamais été séparable des intérêts de TotalEnergies, CMA CGM, Renault, Peugeot ou Airbus. Ces intérêts n'ont évidemment pas tout déterminé, mais ils ont constitué un centre de gravité tirant la diplomatie vers la complaisance.
- **La morale de non-violence comme idéologie rigide** : Il existe en France une culture politique qui assimile le recours à la force armée à un échec moral, quelle que soit la nature de l'adversaire. C'est le produit historique des traumatismes du XXe siècle. Mais appliquée sans discernement, elle rend les démocraties incapables de défendre leurs intérêts et leurs valeurs face à des adversaires qui n'ont pas ces inhibitions.

Si un régime autoritaire ordinaire réprime son opposition, concentre le pouvoir, il reste néanmoins inséré dans une logique de survie et d'intérêt qui le rend, en dernière instance, négociable. Son comportement peut être modifié par des incitations suffisamment fortes.

Un régime totalitaire, lui, ne cherche pas seulement à gouverner son territoire, mais aussi à transformer la réalité selon son idéologie qui prétend à l'universalité. Le régime a une mission au-delà de ses intérêts nationaux ordinaires, ce qui le rend incompatible avec l'ordre existant. La négociation avec un tel régime est certes possible dans un sens où on peut toujours signer des accords. Mais ces accords ne modifient pas la nature ni la trajectoire du régime. Ils lui fournissent du temps et des ressources pour poursuivre son projet.

La République islamique d'Iran fait partie de cette catégorie de régime totalitaire. Son idéologie fondatrice, inscrite dans sa Constitution, repose sur la destruction d'Israël, la défaite de l'Occident et l'exportation de la révolution islamique. Telle est sa finalité. Pendant un demi-siècle, la France a traité l'Iran comme un interlocuteur difficile mais négociable. Cette erreur de catégorie est la source de toutes les erreurs qui ont suivi.

L'engagement économique et diplomatique n'a pas modifié la trajectoire du régime iranien. Il l'a encouragée, financée, accélérée. Chaque contrat, chaque exemption aux sanctions a fourni des ressources que le régime a investies non dans sa classe moyenne ou dans des réformes, mais dans son programme nucléaire, ses proxys, ses missiles balistiques, ses Gardiens de la Révolution. L'enrichissement d'une oligarchie liée au régime n'a pas produit de transition démocratique, simplement une élite plus solidement attachée au maintien du système.

### C - DÉPLOREZ LES EFFETS, MAIS CHÉRIR LES CAUSES : L'AVEUGLEMENT ORGANISÉ

Il y a quelque chose de profondément paradoxal dans la posture diplomatique française vis-à-vis de la République islamique d'Iran. D'un côté, les dirigeants français ont sincèrement condamné les effets du régime iranien, mais de l'autre ils ont activement défendu les conditions permettant à ces effets de se produire :

- **Le terrorisme islamiste sur le sol français** : Malgré un lourd tribut humain depuis les années 1980 et des connexions avérées entre les filières terroristes et l'Iran (via le Hezbollah et les Gardiens de la Révolution), la France s'est toujours refusée de cibler la source de la menace, en gérant géopolitiquement cette crise comme un simple problème de sécurité intérieure.

- **La prolifération nucléaire** : Championne affichée de la non-prolifération, la France s'est obstinée à prôner une « diplomatie » exclusive pendant que l'Iran franchissait tous les seuils d'enrichissement militaire (20 %, 60 %). En s'opposant systématiquement aux sanctions maximales ou à l'option militaire, la France a laissé Téhéran gagner du temps, refermant dangereusement la fenêtre d'action préventive (jusqu'à l'intervention américano-israélienne).
- **La condition des femmes iraniennes** : Le soutien très vocal et émotionnel de la France au mouvement « Femme, Vie, Liberté » (2022) n'a débouché sur aucune mesure coercitive. Paris a refusé d'expulser les diplomates et agents de renseignement iraniens, a maintenu l'ambassade ouverte, et s'est même opposée aux frappes contre le CGRI, l'appareil d'État qui torture et exécute les femmes dont la France pleure le sort.
- **La déstabilisation du Sahel** : Face à l'effondrement de son influence en Afrique subsaharienne (coups d'État au Mali, Burkina Faso, Niger), la France a pointé du doigt la Russie (Wagner) mais a ignoré le rôle des réseaux iraniens. Ces derniers ont pourtant activement contribué à diffuser la propagande anti-française et à soutenir les mouvements islamistes locaux, sans que Paris n'analyse cette composante de l'architecture de déstabilisation.

Cette contradiction est le produit d'une dissociation cognitive profonde, d'une incapacité à relier les effets constatés à leurs causes structurelles, d'une tendance à traiter chaque manifestation de la menace iranienne comme un phénomène séparé plutôt que comme les symptômes d'une pathologie unique. Cette dissociation permet de maintenir simultanément une position morale confortable (condamner les atrocités) et une position pratique commode (préserver la posture d'équilibre et les relations commerciales).

Cet aveuglement organisé de la diplomatie française face à l'Iran des mollahs s'articule en trois strates distinctes, superposées et mutuellement renforçantes :

- **La strate conceptuelle (erreur d'analyse) :** La France traite ce régime totalitaire idéologique comme un simple État autoritaire, ce qui la conduit à chercher des accommodements là où il n'y en a pas, à interpréter des signaux d'hostilité irréductible comme des mauvaises humeurs diplomatiques provisoires. Cette illusion, entretenue par les milieux académiques et diplomatiques, mise à tort sur l'influence des « modérés » et des « réformateurs ». Or, ces derniers opèrent dans un cadre constitutionnel immuable et adhèrent aux finalités fondamentales du régime (nucléaire, financement des proxys, destruction d'Israël).
- **La strate institutionnelle (verrouillage bureaucratique) :** Confinée au « domaine réservé » de l'Élysée et du Quai d'Orsay, la politique iranienne échappe au débat public et parlementaire. Ce huis clos décisionnel engendre un biais de cohérence bureaucratique, où une politique adoptée à un moment donné tend à être perpétuée par les institutions qui la portent, même lorsque les faits qui la justifiaient ont évolué. Cela maintient les institutions dans une politique d'engagement obsolète pour ne pas avoir à reconnaître les erreurs qui ont été faites.
- **La strate culturelle (inversion des valeurs) :** Le dialogue est érigé en dogme et en preuve de supériorité morale. Cette idéologie disqualifie la fermeté, taxée de bellicisme, et déguise la complaisance en prétendu réalisme. Ce glissement intellectuel, où reculer est perçu comme de la sagesse, est l'un des marqueurs les plus inquiétants d'une culture stratégique en décomposition.

## D - LES CONSÉQUENCES SYSTÉMIQUES D'UNE NAÏVETÉ RÉPÉTÉE

Un demi-siècle de complaisance avec la République islamique a produit des effets systémiques qui dépassent largement la question iranienne elle-même.

- **L'érosion de la crédibilité des normes internationales :** La France est l'un des promoteurs les plus actifs du droit international pour protéger un statu quo qui la surpèndère dans le grand théâtre des nations. Mais cette promotion est profondément hypocrite si elle s'accompagne d'une protection implicite des États qui violent ces normes. Lorsque la France défend simultanément la non-prolifération nucléaire et s'oppose aux frappes préventives contre le programme nucléaire militaire iranien en gestation après des décennies d'échecs pour l'endiguer par la diplomatie, elle contribue à vider de sa substance la norme qu'elle prétend défendre. Les normes internationales se maintiennent parce que ceux qui les violent font face à des conséquences réelles. En l'absence de conséquences, elles deviennent du papier.
- **Le signal envoyé aux autres acteurs :** Par son refus d'agir, le signal envoyé par la France aux autres acteurs est dangereux. La complaisance française envers l'Iran a été observée et enregistrée par tous les acteurs du système international – non seulement par l'Iran lui-même, mais par la Corée du Nord, la Russie, la Chine, et par les États qui cherchent à acquérir des capacités militaires avancées. Le message est que les démocraties occidentales ont un seuil de tolérance élevé pour les provocations des régimes autoritaires, elles préfèrent négocier qu'affronter, et elles peuvent être neutralisées par le risque de perturbation économique. C'est une invitation à tester ce seuil.

- **L'affaiblissement de la cohésion occidentale** : Vis-à-vis de ses alliés, la posture française affaiblit cette cohésion occidentale et contribue à créer des fractures au sein de l'Alliance atlantique. L'image d'une France refusant des droits de survol à ses alliés américains est le symbole de cette fracture qui fragilise l'OTAN, et lui est reproché par des pays d'Europe de l'Est qui comptent sur le soutien américain face à la menace russe. Les alliances survivent rarement à une réputation de défaillance en temps de crise.
- **La marginalisation dans la construction de l'ordre d'après-guerre** : Les puissances qui ont accompagné les coalitions victorieuses sont à la table des négociations qui dessinent le monde d'après. Celles qui ont préféré l'équidistance regardent depuis les couloirs. La France pourrait, dans les années qui viennent, être confrontée à l'impitoyable verdict qu'elle n'a pas le capital politique pour peser dans la reconstruction de l'architecture moyen-oriental parce qu'elle n'a pas pris le risque d'en être.

La France, qui se présente comme gardienne du droit international, des droits de l'Homme, n'a cessé de sauver pendant un demi-siècle un régime qui les violait tous. La France, qui se présente comme une grande puissance indépendante, s'est retrouvée plus dépendante de la complaisance iranienne, via ses intérêts commerciaux et sa posture de neutralité, que du réseau d'alliances qui constitue pourtant le fondement de sa sécurité. La France, qui déplore le terrorisme islamiste et engage ses forces militaires à l'étranger pour le combattre, a entretenu les conditions économiques et diplomatiques qui permettaient à son commanditaire principal de prospérer.

Les dirigeants qui ont conduit, et qui conduisent toujours, cette politique de protection d'un statu quo qui n'a pas lieu d'être s'imaginent sans doute sincèrement défendre les intérêts français et les valeurs européennes. La tragédie est précisément là : le mal structurel n'a pas besoin de la mauvaise intention pour produire ses effets. Il lui suffit d'une erreur d'analyse initiale – confondre un régime totalitaire avec un interlocuteur rationnel – et d'une culture institutionnelle qui perpétue cette erreur en la protégeant du débat contradictoire.

La leçon de Munich n'est pas de ne jamais négocier, mais plutôt d'apprendre à distinguer les adversaires avec qui la négociation est possible et sincère, de ceux avec qui elle ne l'est pas – et d'avoir le courage d'agir différemment dans chaque cas. C'est cette distinction, et ce courage, qui ont fait défaut à la France dans cette crise. Et c'est cette distinction, et ce courage, qui conditionnent son avenir comme puissance crédible dans un monde où les régimes totalitaires ne désarment pas devant des condamnations écrites.

## 5. HORIZON 2027 : L'ABSENCE DE DÉBAT STRATÉGIQUE EN FRANCE

La déliquescence diplomatique, stratégique et économique de la France est avant tout le produit d'un écosystème politique et institutionnel profondément dysfonctionnel. Alors que le monde croît toujours plus dangereux et incertain, que la guerre fait rage sur le sol européen, que l'Internationale des Tyrannies (Chine, Russie, Iran, Corée du Nord) se renforce chaque année davantage, le débat public français à l'approche d'une élection présidentielle de 2027 plus décisive que jamais

pour l'avenir du pays s'illustre par un silence assourdissant sur les enjeux stratégiques, la diplomatie et les affaires du monde.

## A – LE DÉFI POUR LA CLASSE POLITIQUE

Le paysage politique français face à la guerre contre la République islamique d'Iran est symptomatique de la déculturation géopolitique de la France. Face au séisme stratégique que représente la guerre contre la République islamique d'Iran et ses répercussions mondiales, les prétendants au pouvoir suprême n'agissent pas en stratèges, ou en garants de la Nation et de ses intérêts, mais en simples entrepreneurs électoraux, aveuglés et manipulés par leurs propres biais idéologiques – participant toujours davantage au processus de désarmement psychologique et de déconnexion de la nation avec le reste du monde.

Les réactions politiques face aux opérations américano-israéliennes révèlent une atrophie généralisée de la pensée de puissance, chaque camp s'abritant derrière des postures dogmatiques et déconnectées des réalités géopolitiques. Tandis que l'extrême gauche s'enferme dans un anti-américanisme pavlovien et un pacifisme aveugle allant jusqu'à invisibiliser la nature totalitaire et sanguinaire du régime de Téhéran, écologistes et socialistes se complaisent dans un angélisme pénal utopiste, s'imaginant naïvement neutraliser une puissance balistique et potentiellement nucléaire par la simple voie de la justice internationale. De son côté, le bloc gouvernemental illustre un profond syndrome de l'esquive. En refusant d'assumer la rudesse du conflit pour ménager l'opinion publique, il réduit la crise à une gestion comptable de l'inflation sous couvert d'appels désespérés à la « désescalade ».

Enfin, l'extrême droite instrumentalise cyniquement la situation pour parfaire sa dédiable, affichant une intransigence envers l'Iran qui peine à masquer l'inconsistance de sa vision stratégique et ses affinités historiques avec d'autres puissances révisionnistes anti-occidentales alliées au régime des mollahs.

Les débats esquivent systématiquement la question de la survie de la nation pour se concentrer sur les seuls symptômes intérieurs (le prix de l'essence, l'inflation, les pénuries), sans jamais avoir le courage d'expliquer au peuple que les conséquences économiques trouvent aussi leurs sources dans l'abdication géopolitique face à des acteurs hostiles.

## **B - LA NÉCESSITÉ DE DÉCONSTRUIRE LE « DOMAINE RÉSERVÉ » DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE**

La vacuité stratégique en France ne résulte pas seulement de l'incompétence ou du manque de courage des acteurs, mais aussi d'une anomalie institutionnelle profondément enracinée dans la pratique du pouvoir de la Ve République : la sanctuarisation de la diplomatie et de la défense au sein du « domaine réservé » du Chef de l'État.

L'expression « domaine réservé », inventée par Jacques Chaban-Delmas en 1959 sous la présidence de De Gaulle et cristallisée lors de la première cohabitation de 1986, accorde au Président de la République une prééminence absolue et quasi discrétionnaire sur la conduite des affaires étrangères et des opérations militaires extérieures. Cette lecture coutumière de la Constitution a progressivement vidé les institutions parlementaires de leur substance sur les sujets d'importance vitale pour concentrer le pouvoir décisionnel dans le secret du huis clos élyséen, reléguant les assemblées élues au rôle de simples chambres d'enregistrement budgétaire.

Cette architecture centralisée à l'excès engendre trois conséquences mortifères pour la France :

1. **L'irresponsabilité de la classe politique** : N'ayant aucune influence réelle sur la politique de défense lorsqu'ils sont dans l'opposition ou au Parlement, les dirigeants politiques se désintéressent de la complexité des affaires du monde. Puisqu'il n'y a pas de contre-pouvoir institutionnel sur la stratégie, aucun parti ne prend la peine de former ses cadres aux finesses de la prospective géopolitique, ce qui explique le vide affligeant des programmes électoraux sur le sujet.
2. **Le fonctionnement en silo de l'administration** : Le monopole présidentiel empêche l'émergence d'une pensée transversale intégrant les enjeux diplomatiques, militaires, géoéconomiques et de guerre informationnelle. La France pâtit sévèrement de l'absence d'une structure équivalente au National Security Council (NSC) américain, qui permettrait de briser l'entre-soi d'une élite formée sur le récit républicain idéalisé et de produire des stratégies d'action intégrées.
3. **La déconnexion de la nation face à la violence du monde** : Tenus à l'écart des prises de décision et jamais confrontés à des débats parlementaires sur la doctrine d'emploi des forces, les citoyens français subissent la politique étrangère plus qu'ils ne la soutiennent, ou même parfois la comprennent. La pédagogie de la force légitime est absente, rendant l'opinion publique profondément vulnérable à la propagande faussement pacifiste et inapte à comprendre pourquoi des opérations d'anticipation, comme *Epic Fury/Roaring Lion*, sont moralement et existentiellement nécessaires pour éviter la survenue d'un chaos infiniment supérieur à terme.

Il apparaît plus que jamais vital de démocratiser et de parlementariser la définition de la grande stratégie nationale. Mettre fin au mythe incapacitant du « domaine réservé » est le préalable indispensable pour forcer la classe politique à sortir de son aveuglement, à assumer ses responsabilités, et à proposer aux Français un horizon d'action plutôt qu'une posture de soumission.

## C - RÉHABILITER LA FORCE : LE RÉALISME ÉTHIQUE COMME SEULE BOUSSOLE FACE AU TOTALITARISME

L'incapacité française à anticiper et à accompagner l'opération américano-israélienne contre l'Iran révèle un traumatisme philosophique profond : le refus viscéral d'assumer que la violence, lorsqu'elle est employée par des démocraties pour empêcher une extermination intérieure ou la prolifération nucléaire, est non seulement légitime, mais fondamentalement éthique.

Les États occidentaux européens se sont laissés narcotiser par l'illusion que le développement du commerce international, les grands sommets mondiaux et la signature de traités onusiens suffiraient à pacifier la condition humaine. L'exemple de la Russie de Vladimir Poutine que les Européens ont échoué à pacifier par une interdépendance économique n'aura pas suffi. Les régimes totalitaires, qu'ils soient animés par un messianisme théocratique comme en Iran, ou par un irrédentisme impérialiste comme en Russie, perçoivent cette réticence à employer la force non pas comme de la sagesse civilisée, mais comme un symptôme de décadence et d'extrême faiblesse. Le totalitarisme ne s'arrête que là où il rencontre l'acier des armes et la détermination de dirigeants responsables et courageux.

L'opération *Epic Fury/Roaring Lion* a rappelé une vérité clausewitzienne intemporelle : l'emploi de l'outil militaire coercitif de haute intensité demeure l'argument ultime du droit. En ciblant les infrastructures d'un des pires régimes du XXI<sup>e</sup> siècle, Washington et Jérusalem n'ont fait que démanteler la machinerie de guerre asymétrique qui empêchait toute paix.

L'avenir de la France et de l'Europe dépend de leur capacité à réhabiliter l'idée que recourir à la guerre peut être juste et légitime. Posséder une armée performante et un parapluie nucléaire ne sert à rien si la doctrine politique qui commande ces outils interdit leur usage par peur panique des critiques médiatiques ou par révérence pour des institutions internationales paralysées et sclérosées. Assumer le recours à la force, c'est comprendre que protéger sa population implique parfois de prendre la responsabilité d'initier la destruction d'un appareil militaro-terroriste avant que celui-ci n'atteigne l'invulnérabilité. Sans ce sursaut conceptuel, la diplomatie française se résumera à distribuer des communiqués de compassion et à s'acquitter de péages de soumission.

## CONCLUSION - LE CHOIX DE LA PUISSANCE OU DU DÉCLASSEMENT

L'éclatement du conflit ouvert opposant la coalition américano-israélienne, soutenue par les États arabes du Golfe, à la République islamique d'Iran, après un demi-siècle de guerre asymétrique et insidieuse menée par le régime des mollahs, marque une césure irréversible dans l'histoire des relations internationales contemporaines.

Cette guerre a agi comme le révélateur clinique et impitoyable du déclassement stratégique de la France. Face à une campagne militaire d'une intensité inédite, assumant une logique de décapitation et d'anéantissement des capacités balistiques et nucléaires de Téhéran, la diplomatie française est restée paradoxalement prisonnière d'un logiciel diplomatique frappé d'obsolescence. Incapable d'appréhender la métamorphose de la conflictualité moderne – cette guerre au sein des populations imbriquant le civil et le militaire, doublée d'un néo-médiévalisme où des acteurs transnationaux détériorés dictent leur loi par le terrorisme –, Paris s'est réfugiée dans l'incantation dogmatique.

L'arsenalisation intégrale de l'environnement stratégique, frappant instantanément les sphères cybernétiques, infrastructurelles et financières mondiales, a rendu caduque la posture strictement défensive de l'Élysée qui subit de plein fouet l'escalade horizontale d'un régime iranien cherchant à maximiser le coût de la guerre pour tous. En s'obstinant à distinguer des catégories que le réel avait dissoutes, la France a révélé la vacuité tragique du concept de « puissance d'équilibre », jadis pierre angulaire de son rayonnement, aujourd'hui ravalé au rang d'illusion altermondialiste.

Cette atonie opérationnelle a logiquement acté la marginalisation d'une nation qui, refusant de projeter la force et de s'associer au fardeau de la guerre, a organisé sa propre sécession stratégique. Mais ce retrait militaire s'est surtout doublé d'un effondrement éthique dont l'épisode du péage de Téhéran demeurera la cicatrice la plus honteuse. En tolérant que les fleurons de sa logistique maritime s'acquittent de rançons exorbitantes auprès des Gardiens de la Révolution pour traverser le détroit d'Ormuz, la France a laissé la sauvegarde de ses parts de marché dicter une compromission directe avec un des régimes les plus sanguinaires du XXI<sup>e</sup> siècle, démontrant qu'un universalisme pacifiste sans glaive n'est jamais que l'alibi d'une complaisance systémique envers le totalitarisme.

En persistant à traiter la théocratie iranienne comme un acteur diplomatique rationnel, la France a délibérément ignoré l'*animus dominandi* inhérent à un projet étatique fondé sur l'éradication d'Israël et de l'Occident. Là où Washington et Jérusalem ont assumé, au nom de la survie, la violence du « moindre mal » par le biais d'une guerre contre le seuil nucléaire, Paris s'est oubliée. Brandir avec une ferveur bureaucratique le respect de la souveraineté ou l'Article 2.4 de la Charte des Nations Unies face à un régime perpétrant des crimes de masse relève d'un vertige moral, un syndrome de Munich consistant à sanctifier la paix conceptuelle au prix du sacrifice bien réel des populations civiles et de la sécurité globale.

Cette pathologie de l'analyse est intimement liée à l'architecture institutionnelle de la Ve République. La pratique absolutiste du « domaine réservé » a confiné l'élaboration de la grande stratégie dans le huis clos élyséen, sanctuarisant une diplomatie aristocratique et imperméable à l'évaluation contradictoire.

Ce monopole présidentiel a déresponsabilisé l'ensemble du corps politique et privé la représentation nationale d'une culture vitale de la confrontation et du risque. Briser ce fonctionnement en silo pour mieux fusionner les enjeux diplomatiques, militaires et géoéconomiques face à la guerre hybride, constitue désormais l'impératif premier pour réveiller la conscience géopolitique d'un pays anesthésié par des décennies d'insouciance.

Mais ce réveil n'est pas seulement une question française. Il concerne l'ensemble des démocraties européennes qui ont, pendant des décennies, traité la sécurité comme une externalité – une prestation assurée par d'autres, financée par d'autres, risquée par d'autres – pour se concentrer sur leur prospérité intérieure et leurs projections normatives. La construction de l'après-Guerre froide, fondée sur l'illusion que la mondialisation pacifierait les intérêts et que le droit international endiguerait les ambitions totalitaires, se voit durablement mettre à mal par les faits. Et les sociétés qui n'en tirent pas les leçons se priveront de comprendre, d'influencer et de peser sur le monde qui s'annonce.

À l'approche du carrefour existentiel que représente l'échéance présidentielle de 2027, la nation ne peut plus se contenter d'une gestion technocratique des affaires courantes. Si l'histoire de France enseigne que les défaites morales et militaires portent en elles les ferments des renaissances les plus fulgurantes, ce sursaut exige une révolution doctrinale implacable. Il impose de réhabiliter le réalisme éthique, d'assumer sans complexe le retour de la conflictualité et de relégitimer la force comme rempart de la civilisation.

Cette rédemption conceptuelle demeurera cependant chimérique sans une reconstruction draconienne de l'outil de souveraineté, couplée à une mobilisation massive des ressources pour rebâtir la masse critique de nos forces armées, seul gage de crédibilité dans ce conflit mondialisé entre le bloc démocratique et l'Internationale des Tyrannies, qui prend chaque année plus d'ampleur.

L'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie en 2022 aurait dû solder l'ère de la naïveté et des ambiguïtés françaises, mais quatre ans plus tard, la guerre contre la République islamique d'Iran a démontré que la France n'était toujours pas à la hauteur du scénario et des enjeux de ce siècle.

L'autopsie de cette séquence n'a rien d'un verdict. La France a des atouts que peu de nations possèdent : une assise nucléaire autonome, un siège permanent au Conseil de sécurité, un réseau diplomatique hérité de plusieurs siècles de relations internationales, une armée de métier parmi les plus entraînées du monde, et une tradition intellectuelle qui l'a, aux moments décisifs de son histoire, rendue capable de se remettre en question. Mais ces atouts ne valent que mis en œuvre. Ils se déprécient à chaque crise où ils ne sont pas engagés.

Ce qui distinguera la France de ce qu'elle est devenue – une puissance qui déplore le monde tel qu'il est sans vouloir assumer le coût de le changer – de la France qu'elle peut redevenir est d'abord une prise de conscience, le besoin d'assumer enfin que ce qu'elle a réussi à bâtir au cours des siècles passés lui assigne le rôle d'une puissance qui compte, dans un monde où compter exige d'en accepter les risques. Il appartient désormais à la France de choisir entre sombrer dans les marges de l'Histoire ou retrouver le courage tragique de nommer l'ennemi, de s'armer, et d'imposer, par elle-même, les conditions de sa liberté.



EUROPEAN LEADERSHIP NETWORK

[elnetwork.fr](http://elnetwork.fr)

